



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manuels et fournitures

Question écrite n° 102289

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre auprès du ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé des affaires européennes, sur certaines propositions de l'agenda de la Commission européenne pour 2010-2011 qui, dans ses informations générales mentionne les fêtes religieuses à l'exception des fêtes chrétiennes. Diffusé à plus de trois millions d'exemplaires auprès des étudiants un tel oubli n'a pas manqué de soulever l'indignation dans notre pays. Il lui demande quelles réactions ont été soulevées et assurances de correction pour l'avenir.

Texte de la réponse

Plusieurs voix se sont légitimement émues de l'absence de référence aux principales célébrations chrétiennes dans l'agenda Europa 2010-2011, diffusé récemment par les services de la Commission européenne. Comme le relève justement l'honorable parlementaire, cet « oubli » est difficilement explicable lorsque les fêtes d'autres confessions religieuses y sont au contraire mentionnées et expliquées. Le précédent ministre des affaires européennes, Laurent Wauquiez, avait directement saisi le commissaire John Dalli sur ce sujet. Cette omission est d'autant plus dommageable que l'agenda Europa demeure un outil utile d'information sur l'Europe. Il s'agit en effet d'un agenda scolaire destiné aux élèves de l'Union européenne leur permettant non seulement d'inscrire leurs devoirs de classe, mais également de prendre connaissance, à travers un important appareil à vocation pédagogique, d'informations relatives à l'Europe, à son histoire, à son fonctionnement et aux politiques qu'elle met en oeuvre. La Commission a admis qu'il s'agissait là d'une erreur regrettable et qui ne résultait en aucun cas d'une politique discriminatoire. Un corrigendum ainsi qu'une lettre d'excuses ont été envoyés par les services de la Commission aux différents établissements scolaires ayant reçu cet agenda afin d'indiquer que cette erreur serait réparée en vue de l'édition 2011-2012, actuellement en cours de préparation. Nous ne souhaitons pas mettre en doute la bonne foi de la Commission. Aussi prenons-nous bonne note de son intention de corriger son erreur dans les prochaines éditions.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102289

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2392

Réponse publiée le : 9 août 2011, page 8525